

**SEMINAIRE LEXISNEXIS / IKONE JURIS
EN PARTENARIAT AVEC LE CABINET
CMS FRANCIS LEFEBVRE MAROC CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL**

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Actualité fiscale de l'entreprise et loi de Finances 2020 »

Jeudi 27 février 2020 à Casablanca (hôtel ONOMO, Bd Massira Al Khadra, Casablanca)

A retourner à IKONE Juris, à Mme Fatima-Zahra LEKCHIRI, mail : fz.lekchiri@ikoneconseil.ma
ou par courrier : 5, rue Assaad Ibnou Zarara, Casablanca, tél. : +212 (0)5 22 25 58 42 / 43

● **PARTICIPANTS**

Nom / Prénom :

Fonction :

Nom / Prénom :

Fonction :

● **SOCIETE**

Cabinet / Société :

Adresse: Ville :

Tél. : E-mail :

● **MODALITES**

Date : jeudi 27 février 2020

Durée : une journée de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 + déjeuner sur place

Lieu du séminaire : Casablanca, hôtel ONOMO, angle Bd Massira & rue Normandie, tél. : 05 20 001 000

Parking réservé : accès par le Bd Massira

Documentation : références légales et réglementaires d'usage (loi de finances, circulaire de la Direction Générale des Impôts, ...)

● **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Montant par personne : 3 000 DH/HT soit 3 600 DH/TTC

Ce prix comprend l'accès au parking, le déjeuner, les rafraîchissements, les pauses café et les documents remis pendant le séminaire.

Règlement :

• Par chèque à l'ordre d'IKONE Juris

• Par virement bancaire au compte d'IKONE Juris : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 210 389 415 200 350

Inscription : Votre inscription devient définitive dès réception du paiement correspondant. En retour, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que votre facture. Une attestation de présence est délivrée à la demande des participants.

● **CONDITION DE SUBSTITUTION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT :**

• Les substitutions de participants sont acceptées sans frais ; si l'annulation intervient 15 jours ouvrables avant la manifestation, les frais sont remboursés intégralement. Si ce délai est ramené entre 7 et 14 jours ouvrables, les frais sont remboursés à 50%. En deçà, aucun remboursement n'est effectué.

• Les demandes d'annulation ou de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou e-mail).

Fait à, le ... /.../2020

Cachet et Signature du Client

« Actualité fiscale de l'entreprise et loi de Finances 2020 »

Objectifs

- Maîtriser les nouveautés issues de la loi de finances 2020 et de la note circulaire publiée par la DGI
- Comprendre et maîtriser les prises de position de l'administration fiscale
- Assurer sa veille métier et sécuriser ses pratiques

Programme

Les participants traiteront les points suivants :

- Nouveautés en matière d'IS et IR
- Nouveautés en matière de TVA
- Mesures relatives à l'amnistie fiscale et aux déclarations rectificatives
- Atelier pratique : passage du résultat comptable au résultat fiscal ; traitement des difficultés fiscales propres à l'arrêté des comptes au 31/12/2019

Intervenants

- Mme Souâd El Kohen et M. Mehdi Fakir, Experts-Comptables fiscalistes
- M. Marc Veuillot, Associé du bureau CMS Francis Lefebvre Maroc Conseil Juridique et Fiscal, accompagné de M. Rachid Mejdoubi, conseil fiscal Senior et M. Cedric Maheo Conseil fiscal Senior prix de transferts

Rappel des enjeux

- Chaque année, la loi (en particulier la loi de finances) vient modifier les textes fiscaux.
- L'administration apporte, par sa doctrine, des éclaircissements sur son interprétation des normes.
- Cette formation est un rendez-vous annuel incontournable pour mettre à jour ses connaissances et s'informer des dispositions applicables à la clôture des comptes au 31/12/2019.

Les bénéfices opérationnels

- Appliquer les nouveaux textes
- Tirer le meilleur parti des nouvelles mesures incitatives

Les plus «inclus» dans la formation

- Un support pédagogique
- Un recueil de documentation
- Mémo des principales évolutions

Méthodes pédagogiques et évaluation des acquis

- Formation opérationnelle alternant des éléments techniques, théoriques et des cas pratiques.
- Au fur et à mesure de la formation, le formateur interroge les participants pour vérifier leur bonne compréhension des points abordés.

Prérequis

- Avoir une expérience de 3 ans minimum en entreprise ou cabinet.
- Maîtriser la législation en vigueur avant la loi de finances 2020

Pour qui ?

- Les collaborateurs des services comptables et financiers
- Directeurs et responsables fiscaux, fiscalistes
- Experts comptables et commissaires aux comptes, avocats et juristes

Evaluation

- A l'issue de la formation, l'apprenant évalue à chaud la qualité de la formation.
- Après la formation, le participant évalue l'impact de la formation.